Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 2.28 — TELEPHONE

Promenade au champ

Loin de nous la pensée de vouloir polémiquer sur le trop odorant champ Delobel ; loin de nous surtout la pensée d'engager une discussion avec l'administration, le bureau de bienfaisance ou le conseil municipal, au sujet d'un malheureux qui va se trouver sans abri et qui se trouve déjà sans pain.

Nous savons que cela ne servirait à rien.

Mais, puisque M. Emile Tersy a bien voulu nous apprendre que « Monsi Edouard, ch'est l'petit bon Di d' l'Epeule », nous allons y aller de nos deux petites enquêtes.

Le champ Delobel, c'est la frayeur des habitants du quartier de l'Epeule ; on ne passe auprès qu'en se couvrant les fosses nasales d'un ample mouchoir de poche.

Si, par hasard, vous apercevez un gaillard suivant, le nez au vent, la rue ou la ruelle qui borde ce champ, vous pouvez dire, sans crainte de recevoir le papier timbré rectificatif, qu'il possède le bienheureux kyste ou le providentiel rhume de cerveau.

Le champ Delobel est aussi la terreur des commissaires de police qui se sont succédé au deuxième arrondissement. On nous racontait que l'un d'eux, parti de Roubaix depuis longtemps déjà, et exerçant à l'autre bout de la France, peut-être, revoyait encore voltiger, au cours de longs cauchemars, tous les rapports faits sur ce champ par son secrétaire et lui.

Il y a là un beau pèlerinage à effectuer pour les gens qui, n'étant pas adhérents au club des odeurs suaves, ne craignent pas trop de mettre leurs narines en contact avec les ondes puantes et dont l'œil ne serait pas effrayé par la quantité innombrable de marmites qui jonchent le sol, semblant s'efforcer, sans y arriver du reste, à cacher ce qu'on sent trop.

« A tel point, disait un de nos « dos vert », les plus distingués, que je n'ose plus faire ce coin-là avec la grosse Nana, craignant pour elle ce trop grand nombre de concurrentes ».

Le jeu de mot est atroce, mais il résume bien la situation du trop fameux champ-dépotoir, que les commissaires de police ne purent jamais arriver à faire enclore. Bien mieux, alors qu'il possédait jusqu'alors une seule ouverture sur la rue des Ogiers, il se glorifie, aujourd'hui, d'en avoir une deuxième en pleine rue de l'Epeule.

Depuis lors, le nombre de ceux qui entrent pour mettre culotte bas a plus que triplé.

Or, nous sommes en plein été !

Nous revenions d'un pèlerinage au champ Delobel ; une brave ménagère nous arrêta pour nous conter l'histoire d'un malheureux ménage ou, pour mieux dire, d'un ménage de malheureux qui habite encore cour Desrousseaux, mais n'aura plus de gîte demain.

Le mari est Belge. Il a fait son service militaire en France, dans la légion étrangère ; il a pris part à plusieurs expéditions, entr'autres à celle du Tonkin. Aujourd'hui, le pauvre homme, atteint d'une maladie incurable, ne peut plus travailler ; sa femme se trouve dans le même cas, sujette qu'elle est à des attaques d'épilepsie.

Le propriétaire les chasse, l'administration municipale, représentée par M. Roussel, les expédie au bureau de bienfaisance ; le bureau de bienfaisance les envoie au diable, sous prétexte que l'homme est Belge.

S'ils considèrent cela comme une invite à aller voir M. Rousseau, le consul belge répond aux malheureux époux qu'il y a trop longtemps que l'ex-légionnaire a quitté le royaume de ce joyeux Léopold.

Allons-nous voir à Roubaix ce qu'on rencontra à Paris, il y a quelque dix ans ? Un ménage habitant une case en bois dans un terrain vague et faisant la popotte en plein air, à la suite d'une expulsion pour non paiement de loyer.

Encore faudrait-il pour cela trouver le terrain vague. Mais, répondra-t-on, vous venez de parler du champ Delobel.

Hélas ! nous avons parlé aussi de ce qu'il y a dedans. Allez donc faire la soupe au milieu de tout cela !...

En une matinée, voilà ce que nous avons rencontré dans l'Epeule : la misère et la pestilence.

Et cependant : Monsi Edouard, ch'est l' petit bon Di de c' quarti ! »

R. L.

LES GREVES

CHEZ LES MAÇONS

A grand renfort d'annonces dans le plus capitaliste des journaux, les patrons avaient fait annoncer que les portes des chantiers serainet ouvertes, hier. Certains d'entre eux avaient même fait un voyage en Belgique pour embaucher des ouvriers qui devaient se présenter dès la première heure.

Mais comme ces mêmes patrons n'étaient pas très rassurés sur les suites de ce petit coup d'état, ils prièrent la préfecture de leur faire envoyer des gendarmes. Il en vint une soixantaine, qui furent répartis dans les chantiers pour protéger la rentrée des nouveaux embauchés.

Mais, après la visite des patrons en Belgique, les ouvriers sollicités avaient appris qu'il s'agissait de remplacer des grévistes. Personne ne s'est présenté. Les patrons sont, paraît-il, désolés de ce four.

Quant aux maçons en grève, ils se sont promenés en ville en chantant et dans le plus grand ordre.

Il n'y a même pas eu motif à faire une contravention.

A noter qu'au Palais municipal, la grue avait été mise en marche. Elle fut, du reste, à peu près seule à marcher. Un médaillé du travail a néanmoins voulu montrer son zèle en cherchant à placer une pierre qu'il n'a jamais pu mettre en équilibre. Il n'eut donc même pas la peine de s'apercevoir qu'il lui manquait son sac à plâtre.

C'est lui-même qui, désespéré, avertit, vers midi, les gendarmes qu'il n'y avait plus rien à faire.

Ceux-ci, joyeux, ont regagné leur casernement et se sont reposés toute l'après-midi, à nos frais, contribuables.

TAPAGE NOCTURNE

Le nommé Etienne Bossut, 27 ans, marchand, demeurant Grande-Rue, cour Delbart, 16, a été l'objet d'une contravention pour tapage nocturne.

Cet individu, qui était en état d'ivresse, injuriait ses voisins.

CE QUE L'ON TROUVE

M. Rossignol, employé d'octroi, demeurant rue Boileau, 17, a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme.

FUNERAILLES CIVILES

Hier, à trois heures de l'après-midi, ont eu lieu les obsèques du citoyen Jules Dhalluin, décédé à l'âge de vingt-et-un ans.

Un grand nombre d'amis te de libres-penseurs avaient tenu à conduire à sa dernière demeure celui que nous avons toujours connu comme un bon militant du Parti Socialiste et de la Libre-Pensée.

Nous avons remarqué parmi les personnes présentes un grand nombre de conseillers municipaux socialistes.

Au cimetière, un discours a été prononcé par le secrétaire de la Libre-Pensée « Ni Dieu ni Maître ».

RENVERSE PAR UN VELO

Dimanche matin, vers neuf heures et demie, le jeune Henri Bourgois, huit ans, demeurant rue de Sébastopol, cour Delattre, 2, a été renversé, place Verte, par un cycliste qui faisait partie de la course de vélos du Trichon.

Après avoir reçu des soins d'un docteur, le jeune Bourgois qui portait une blessure à la tête, qui n'était pas grave, a regagné son domicile.

LE GRAND CHAHUT

Tout le monde s'accorde pour dire que Florent Hendrick, représentant de commerce, âgé de 50 ans, et demeurant rue de Toulouse, n'est pas un mauvais homme. Mais parfois il boit un coup de trop et quand il l'a bu, il faut qu'il fasse du pétard.

Or, comme il a une fille de 24 ans, qui habite chez Léon Debaets, cabaretier, 29, Grande Place, de temps à autre il s'en va, après boire, faire le chahut devant la maison de ceux qui se montrent pourtant fort bons pour son héritière.

C'est pourquoi, hier matin, vers onze heures, il fallut, à la suite d'un scandale énorme devant la maison de Léon Debaets, lui dresser procès-verbal pour ivresse et tapage injurieux.

Et on peut être sûr que cela ne le corrigera pas.

VOYAGEUR POUR LILLE

En vertu d'un extrait de jugement du tribunal de Lille en date du 10 avril 1908, les agents Dujardin et Vanhuysse ont arrêté cet après-midi, sur la Grande-Place, le nommé Prosper Charbonner, âgé de 31 ans, peigneur, demeurant à Tourcoing, rue de Châlons.

Il sera conduit à Lille demain pour purger la peine de quinze jours de prison à laquelle il a été condamné pour coups.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace VICTOR VAISSIER

L'AMOUR DE LA FRANCE

Les agents Willaumez et Devogle ont arrêté hier matin, rue du Chemin de Fer, Alphonse Demeur, âgé de 33 ans, journalier, demeurant à Mouscron, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Il a été conduit à Lille.

MORT SUBITE

Hier à une heure et demie, Alphonse Villemin, âgé de 59 ans, pensionné du Travail, sortait de la perception de la rue de la Perche, où il venait de toucher sa pension — 480 francs — lorsqu'arrivé sur le trottoir, il s'affaissa tout à coup ne donnant plus signe de vie.

Les témoins de cette scène se précipitèrent aussitôt et relevèrent le malheureux qui fut transporté au cabaret Nisse, 144, rue Inkermann.

Là il reçut les soins du docteur Felhoen, mais malgré tout ce qu'on put faire, Alphonse Villemin mourut quelques minutes après, sans avoir repris connaissance et sans avoir même pu prononcer une parole.

Le docteur a déclaré que le pensionné du Travail avait dû succomber à une embolie du cœur.

Il a été transporté à son domicile rue des Anges, cour Carette, après qu'un agent eut prévenu sa famille avec tous les ménagements employés en pareil cas.

Les fêtes du Trichon

C'était, hier encore, jour de fête. Quand nous disons encore, ce n'est pas un mot de reproche, tout le monde regrettera que les fêtes ne durent pas huit jours.

Le lundi 1er juin n'étant ni férié, ni fête locale, les réjouissances ont commencé à cinq heures du soir par un concours de diabolo au square Pierre Catteau. Ne pouvaient concourir que les enfants âgés de moins de quatorze ans, ce qui ne nous a pas empêché de nous trouver en présence de véritables phénomènes.

Voici les résultats :

Lancement : 1er Edmond Houzé, 350 en un quart d'heure ; 2e Charles Hellebois, 95 ; 3e, Zoé Morel, 79 ; 4e, Jeanne Lorthiois, 49 ; 5e Maurice Dheygère, 27 ; 6e, Zélia Dujardin, 16 ; 7e Eugène Déclin, 14 ; 8e Madeleine Houtekier et Angèle Morel, 12.

Hauteur : 1er Maurice Bécue ; 2e Edmond Houzé ; 3e, Valentine Kerckhove ; 4e, Charles Hellebois et Julia Dujardin ; 5e, Suzanne Bourgois ; 6e, Jeanne Lorthiois.

Lancement de côté à deux : Maurice Bécue et Edmond Houzé.

Lancement de face à deux : Dheygère Maurice et Hellebois.

COMBAT DE COQS (Hommes)

Ensuite avait lieu, place du Trichon, le grand combat de coqs (Hommes). C'est le sport le plus original qu'on puisse voir ; les bras liés à un bâton, il ne reste plus que les jambes pour permettre à l'un des concurrents de jeter l'autre sur le dos. Celui-ci a tant de minutes pour se relever avant d'être déclaré hors de combat.

Il y avait 100 francs de prix. Voici les résultats du concours :

1er prix, 20 francs, Van de Meyer et François Vantroyen ; 2e, 10 francs, Victor Vantroyen ; 3e, 5 francs, Joseph Roussel ; 4e, 5 francs, Antoine Duchâtelet.

La fête s'est terminée par des jeux, un concert sur la place du Trichon par la Concordia Harmonie, l'embrasement du Minck. Le feu d'artifice n'y a pas été tiré. On craignait un incendie.

BLESSE A L'ŒIL

Hier, un ouvrier liseur employé chez M. Vial, rue de l'Ouest, a reçu au cours de son travail un corps étranger dans l'œil droit. Le docteur Delattre qui lui a donné des soins, a constaté une plaie avec abcès et ordonné un mois de repos.

CONTRE LE METIER

Un accident heureusement peu grave s'est produit hier à la fabrique Etienne Motte, rue d'Alger, un ouvrier, nommé Gras, s'est fait une contusion assez forte au genou en butant contre son métier.

Le docteur Delattre qui l'a soigné a prescrit deux semaines de repos.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

BLESSEE AUX DOIGTS. — Chez M. Fernand Dernaucourt, Mlle Clémence Devoghèle, 24 ans, soigneuse, demeurant rue de Wagram, 26, s'est fait des coupures aux doigts de la main gauche en travaillant.

20 jours de repos.

BRULE AU PIED. — A la brasserie La Confiance, M. Jean Debusscher, 31 ans, garçon de cave, rue de l'Epeule, 40, a été brûlé au pied droit par suite d'une fuite de la chaudière.

20 jours de repos.

UN COUP D'AIGUILLE. — Chez MM. Allart Rousseau et Cie, M. Emile Vilette, 44 ans, savonnier, rue de Leers, s'est donné un coup d'aiguille dans l'index droit en retirant du déchet de la crépine.

20 jours de repos.

EN PORTANT UN PLAT. — Chez MM. Browaeys et Grau, M. Louis Vilette, 25 ans, chaudronnier, au Pont du Laboureur, cour Vandeputte, à Wattrelos, s'est fait une contusion à l'épaule droite en portant un plat.

15 jours de repos.

UN DEBOURREUR BLESSE. — Au peignage de l'Epeule, M. Jules Leblanc, 30 ans, débourreur, rue Jean-Bart, 33, à Wattrelos, a reçu dans la cuisse droite un coup de pointe de burette.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 1er juin 1908

Naissances. — Julien Liagre, rue de Tournai, cour Loridan, 1. — Raymonde Mordacq, rue de l'Epeule, cour Lepers, 13. — Céline Burghgraeve, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 26. — Jeanne Verbeke, rue du Fontenoy, cour Dutilleul, 3. — Marthe Lhernould, rue Montgolfier, 54. — Georges Van Santfort, rue de Bouvines, cour Ferret, 2. — Carmen Tricot, rue des Longues-Haies, 133. — Claire Bleuez, rue des Champs, 50. — Claire Dubrunfaut, rue Pauvrée, 24. — Henri-Thérèse, rue de l'Epeule, première cour Lampe, 5.

Décès. — Eugénie Vanrobaeys, 43 ans, ménagère, avenue Julien-Lagache. — Germaine Bourse, 3 mois, avenue Julien-Lagache. — Eugène Lemaître, 77 ans, sans profession, rue de l'Hospice. — Marie Masquelier, 79 ans, sans profession, rue de Blanchemaille. — Louis Dutrieu, 41 ans, épentisseur, rue de la Tortue, 1. — Louis Petit, 55 ans, brigadier de police, rue Boucher-de-Perthes, 39.

SAILLY

UNE RIXE SANGLANTE

Dimanche, vers 9 heures et demie du soir, le nommé Lequenne, demeurant à Willems revenait de la fête de Toufflers. Passant devant l'estaminet du Tambour, Verte Rue, à Sailly, et tenu par M. Delneste, il y entra prendre un verre de bière. Il se trouva dans le cabaret avec le nommé Soudan de Lys. Lequenne causa un moment, vida sa chope et partit, pour rentrer dans un estaminet voisin. Il y était à peine qu'il s'aperçut que la décoration qu'il portait à la boutonnière de son veston avait disparu. Aussitôt il retourna à l'estaminet du Tambour et s'adressant à Soudan il lui demanda de la lui rendre, disant qu'elle lui coûtait 25 centimes, ajoutant que c'était la même chose que s'il lui aurait volé cinq sous.

Soudan qui n'avait pas pris cette décoration se défendit, le cabaretier intervint voyant que les choses allaient tourner au tragique, et pour mettre fin à cette scène Delneste mit le décoré à la porte.

Pendant ce temps arrivait vers l'estaminet Delneste le nommé Alphonse Descamps 23 ans, journalier, demeurant à Toufflers, hameau des Trois Bouteilles, et ayant remarqué qu'un pochard était étendu au milieu de la chaussée il demanda un coup de main au cabaretier pour l'aider à le remettre sur pied.

Descamps était justement occupé à relever notre homme quand Lequenne, qui furieux d'avoir été mis à la porte de l'estaminet du Tambour revenait avec ses deux frères. Sans se rendre compte de ce qu'ils faisaient les trois frères Lequenne se jetèrent sur eux et les frappèrent avec la dernière cruauté.

Aux cris du cabaretier et de Descamps, Soudan arriva à son tour il fut également frappé. Delneste et Soudan s'en tirèrent avec des contusions produites par les coups de poing et de pied qu'ils avaient reçus, mais il n'en était pas de même d'Alphonse Descamps qui fut relevé couvert de sang. Transporté dans l'estaminet Delneste on remarqua qu'il portait à la tête et au cou des coups de couteau ou du moins des blessures faites par un instrument tranchant. Il n'en portait pas moins d'une vingtaine. Après avoir reçu les premiers soins dans l'estaminet il put aidé par Soudan, regagner son domicile.

Hier matin il reçut les soins de M. le docteur Parmentier qui espère que les blessures ne seront pas graves.

La gendarmerie de Lannoy a ouvert une enquête.

Mercredi 3, Réclame aux Galeries Lilloises : Peign, mousseline apprêt laine, fonds marine grenat et noir, val. 8.50, vendus 6.00.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Un fils qui maltraite son père

Jean-Baptiste Lecomte, 26 ans, tisserand, habite avec son père, rue des Coulons, 8. Depuis quatre ans, il ne travaille que par intermittence. Quand ses poches sont vides, et elles le sont souvent, il recourt aux subsides paternels.

Il y a huit jours, M. Lecomte père perdait sa femme. Pour que son fils put assister aux funérailles, il épuisa ses maigres économies et lui paya un complet noir.

Tout heureux d'être vêtu de neuf, Jean-Baptiste Lecomte sortit dimanche après le repas de midi et ne rentra au logis paternel qu'à une heure du matin, après avoir promené en de nombreux estaminets son complet et sa suffisance.

Son père, qui l'attendait anxieusement, lui reprocha vivement sa conduite : « C'est ainsi que tu portes le deuil de ta mère, malheureux ! Alors que je me lamente ici, toi tu traînes dans les cabarets... »

La réponse du mauvais fils fut brutale : « Tais-toi ! Si tu n'es pas content, je te fiche le poing sur la figure ». Et, bondissant sur son père, le tisserand lui abima le visage d'un formidable coup de poing.

Le père, outragé, sortit et se rendit au poste de police de la rue de la Paix où il porta plainte.

Les agents Fornier et Blaublomme gagnèrent alors la rue des Coulons et arrêtèrent le tisserand.

Jean-Baptiste Lecomte fut interrogé hier matin par M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement et fut confronté avec son père. Le tisserand versa quelques larmes de circonstance et pria sa victime de ne pas l'accabler. M. Lecomte père fut inflexible. Il expliqua au commissaire qu'il en avait assez de payer et d'être battu.

Mis en liberté après rédaction d'un procès-verbal, le mauvais fils déclara qu'il allait se suicider. Il est peu probable qu'il passe de la parole à l'acte.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira pour la continuation des travaux de la session de mai, à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 5 juin, à huit heures et demie du soir.

Voici l'ordre du jour : Dépenses imprévues, compte de l'emploi. — Nomination des membres des commissions permanentes. — Désignation des délégués du conseil municipal à la commission administrative des hospices. — Désignation des délégués du conseil municipal à la commission administrative du Bureau de bienfaisance. — Bascule de la gare des Francs, renouvellement du bail avec la Compagnie du Nord. — Usine à gaz, achat de charbons. — Compte administratif de 1907 et budget supplémentaire de 1908 des Hospices. — Compte administratif de 1907 et budget supplémentaire de 1908 du Bureau de bienfaisance. — Compte administratif communal et compte de gestion du receveur municipal pour 1907. — Budget supplémentaire communal pour 1908. — Réception de travaux et fournitures. — Ventes et cessions de terrains. — Soutiens de famille. — Liste d'assistance. Application de la loi du 14 juillet 1905.

LA FRAUDE

Les douaniers du Touquet ont arrêté Maurice Bonnefoy, 16 ans, colporteur, né à Paris, et Léon Binsfeld, 18 ans, armurier, tous deux sans domicile fixe. Bonnefoy et Binsfeld, qui étaient porteurs de marchandises de provenance étrangère, ont été dirigés sur Lille.

BLESSE A L'ŒIL DROIT

Un ouvrier employé chez MM. A. Mouchart et Cie, entrepreneurs, 18, rue des Ursulines, M. Désiré Verkampe, 16 ans, 2, rue Saint-Louis, était occupé à réparer la façade d'une maison de la rue Winoc-Chocquel, lorsqu'il reçut dans l'œil droit des débris de mortier.

Il reçut les premiers soins à l'établissement puis fut transporté en voiture à son domicile. Le docteur Bonte, mandé en hâte, constata une brûlure de la cornée et des conjonctives bulbaires et prescrivit au blessé un repos provisoire d'un mois.

Mais des complications sont à redouter, telles que l'ulcération, le ramollissement et la perforation de la cornée. Il est à souhaiter qu'aucune d'elles ne se produise.

Je ne fume que le NIL

UN INCENDIE RUE DU DAHOMEY

Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi après-midi, chez M. Cyrille Verstraete, tisserand, rue du Dahomey, 16.

Un fourneau utilisé pour le chauffage de l'eau destinée à la lessive avait été monté récemment dans un hangar-buanderie situé derrière la cuisine de la maison. Ce fourneau avait été allumé lundi matin. Dans le courant de l'après-midi, Mme Verstraete sortit et se rendit chez des amis. Vers cinq heures, des voisins remarquèrent qu'une épaisse fumée se dégageait de la buanderie de M. Verstraete. Ils allèrent chercher la femme du tisserand. Quand celle-ci rentra chez elle, elle constata que le feu s'était communiqué à la buanderie et à la cuisine.

L'alarme fut aussitôt donnée téléphoniquement à la caserne de pompiers de la rue de la Paix. Une escouade, sous la direction du sous-lieutenant Flament se rendit rue du Dahomey avec des engins. Un dévidoir fut installé rue Fin de la Guerre. Les pompiers eurent vite fait de se rendre maîtres du feu.

Les dégâts sont évalués à la somme de mille francs environ.

Seule, la maison qui appartient à M. Suis, rue Saint-Jacques, est assurée.

LA FOIRE AUX PLAISIRS

La grande fête nautique organisée par les Enfants de Neptune pour les 7 et 8 juin constituera une des principales attractions de la grande Foire aux plaisirs.

En voici le programme :

Dimanche 7 juin. — A 3 heures 1/2. — Pupuilles : 1. Course de 50 mètres. — 2. Démonstrations et exercices de sauvetage. — 3. Match de water-polo.

A 5 heures, deuxième séance. — Vétérans : 1. Nage sous l'eau. — 2. Exercices périlleux au trapèze. — 3. Match de water-polo.

A 6 heures 1/2, troisième séance. — Adultes : 1. Plongeons artistiques du haut de la girafe. — 2. Course de 100 mètres par les champions de la société. — 3. Water-polo, équipes 1 et 2.

Lundi 8 juin. — Programme semblable et aux mêmes heures pour les 1re et 2e séances.

A 6 heures 1/2, troisième séance. — Adultes, Vétérans et Pupilles : 1. Mouvements d'ensemble. — 2. Nage sur le dos, 40 mètres. — 3. Plongeons fantastiques par M. Paul Beuique, maître de nage de l'établissement municipal des bains et moniteur-chef de la société les « Enfants de Neptune ». — 4. Course par équipe, dite à l'américaine. — 5. Match de water-polo par les équipes 1 et 2, qualifiées pour le prochain championnat du Nord.

FESTIVAL DES PHALEMPINS

Grande Fête cycliste organisée par la Ligue Vélocipédique Tourquennoise pour les amateurs de Tourcoing et des environs, le lundi de la Pentecôte (8 juin 1908). Prix et primes : 200 francs. Cortège cycliste avec le concours de la Fanfare de la Ligue Vélocipédique Tourquennoise.

Réunion à 2 heures 1/2, rue de Menin, à hauteur de la rue Saint-Roch. Départ à 3 heures. Itinéraire : rues Saint-Pierre, de Gand, du Clocher (arrêt), place des Phalempins, rues de la Baille, des Phalempins, Duguesclin (arrêt), rue de la Latte, de Menin, des Flandres (arrêt), rues de la Latte, Marceau, de Menin, Houchard et place des Phalempins.

Prix de nombre : 5 fr. Primes à tirer au sort entre tous les sociétés : 1re prime, 15 fr. ; 2e, 12 fr. ; 3e, 10 fr. ; 4e, 8 fr. Primes de consolation : 15 fr. et diverses surprises.

Chaque société ne pourra prétendre qu'à une prime en dehors du prix de nombre. Tirage des primes chez M. Louis Vincent, place des Phalempins, 12.

Droit d'inscription : 0 fr. 25 par série.

A 1 heure 1/2. — Course aux Clochers. 20 fr. de prix, plus les mises. Inscriptions et distribution de prix chez M. Emile Delrue, rue de Gand, 167. La Fanfare cycliste jouera avant le départ.

A 3 heures 1/2. — Course de lenteur. 20 fr. de prix, plus les mises. Inscriptions chez M. Catteloin, place des Phalempins, 18. Distribution de prix chez M. Vandenbrouck, place des Phalempins, 13. Contrôle chez M. Jules Dessauvages, rue de Menin, 119.

A 4 heures. — Course de Vitesse pour Dames. Parcours : 4 kilomètres. 20 fr. de prix, plus les mises. Inscriptions chez M. Kléber Destombes, rue des Phalempins, 33. Distribution de prix chez M. Deloin, rue Duguesclin.

A 4 heures 1/2. — Jeu de Fou Rire. 20 fr. de prix, plus les mises. Inscriptions chez Mme veuve Delporte, rue de la Latte, 126. Distribution des prix chez M. Dessauvages, rue des Flandres, 33.

SOUS UNE CALANDRE

M. Théophile Debruyne, 28 ans, chemin de Tourcoing, rangée de la Cloche, à Roncq, passait à bicyclette rue Saint-Jacques, lundi, à 6 heures du soir. Il voulut dépasser la calandre du messager Herstelche, rue de Lille, 135, à Halluin. Il ne vit pas venir une motocyclette montée par M. Parmentier, rue du Luxembourg. Tamponné par cette moto, il tomba et roula sous les pieds des chevaux attelés à la calandre. Relevé par un passant, il fut transporté dans un estaminet voisin où il reçut les soins d'un docteur. Il ne portait que d'insignifiantes contusions mais se plaignait de vives douleurs internes. Son état ne semble néanmoins pas très grave. Il a été reconduit en voiture à son domicile.

REUNIONS DE COMMISSION

La commission de la voirie se réunira aujourd'hui, à 3 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Maurice Cordier, adjoint.

Ordre du jour : 1. Bail d'entretien des chemins vicinaux ordinaires. Cahier des charges. — 2. Cessions de terrains à la voie publique. — 3. Questions diverses.

A 4 heures, se réunira la commission des travaux.

Ordre du jour : Visite au théâtre. Explication des travaux.

ARRETE PREFECTORAL

Pour faciliter l'exécution des terrassements relatifs à la construction de la route départementale 27, le préfet du Nord vient de prendre un arrêté dont voici le principal article : « La circulation sera interrompue du 1er juin au 1er août 1908 sur le chemin de grande communication numéro 9 entre le territoire de Mouvaux et le chemin vicinal ordinaire numéro 9, dit des Carliers. »

LA PROCHAINE SAISON THEATRALE

Tourcoing aura sa troupe, — Une interview

Au cours de la belle réunion organisée à la fin d'avril au Gymnase municipal par la municipalité sortante qui sollicitait à nouveau les suffrages de ses concitoyens, un conseiller, M. Paul Martin, avait apporté aux républicains qui se pressaient dans la salle une bonne nouvelle. En dépit de nos efforts, avait-il dit en substance, le théâtre municipal n'a pas donné les heureux résultats qu'on était en droit d'en attendre. Mais la saison prochaine sera brillante. Nous aurons notre troupe, qui sera recrutée avec beaucoup de soins et composée d'excellents éléments.

Cette nouvelle nous a été confirmée à la fin de l'après-midi d'hier par l'aimable M. Maurice Cordier, adjoint au maire, président de la commission de contrôle du théâtre. Nous le happâmes au moment où il sortait de l'Hôtel de Ville. Bien que requis par de pressantes occupations, il se prêta avec une charmante bonne grâce à notre curiosité. Il venait de présider une réunion de commission de contrôle composée de MM. Loridan, Massard, Parsy, Martin et Saison.

« La prochaine saison théâtrale, nous confia-t-il, commencera le 15 octobre et se clôturera le 15 mars. Le directeur qui sera tenu, ainsi que sa troupe, d'habiter Tourcoing aura la latitude de prolonger la saison jusqu'au 15 avril, à ses risques, la subvention qui lui sera accordée devant être arrêtée le 15 mars. Il pourra en outre desservir les villes voisines ; c'est ainsi qu'il donnera des représentations au théâtre de l'Union, à Lille. La troupe tourquennoise, qui comprendra 80 personnes environ, jouera l'opéra-bouffe, l'opérette, le drame, la comédie et le vaudeville. Comme vous le voyez, le menu sera copieux...

— A n'en pas douter, il sera aussi délicat. Et le maître d'hôtel, pardon le directeur, s'appelle ?

— Patience ! Il sera vraisemblablement nommé vendredi soir, par le Conseil municipal.

Sur ce nous primes congé de notre interlocuteur, en nous promettant de recourir à nouveau à son urbanité, quand M. le Directeur sera nommé.

P.-T. P.

LEURS RENTES

AU COURS D'UNE CHUTE. — Chez MM. Malard et Cie, peigneurs, rue de Guisnes, 74, M. Camille Castelain, 46 ans, savonnier, au Mont-d'Halluin, s'est blessé au pied droit. Huit jours de repos.

EN PORTANT UN FARDEAU. — Chez MM. Lorthiois-Leurent, tisseurs, rue du Petit-Village, M. Florent Lecroard, 30 ans, tisserand, rue de Rouen, 24, s'est fait une déchirure musculaire de la région lombaire gauche. Douze jours de repos.

EN HEURTANT UN METIER. — Chez MM. Paul et Henri Leurent, filateurs de coton, 100, rue de l'Epine, M. Henri Leman, 13 ans, bacleur, 5, rue de Soissons, s'est contusionné au médius droit. Dix jours de repos.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 1er juin 1908

Naissances. — Roty Georgina, rue de Toul, 15. — Cuvelier Henri, rue Soufflot, 14. — Alexandre Julien, rue de Gand, 655.

Décès. — Vanhoutte Mathilde, 31 ans, rue de Normandie. — Scalbert Adèle, 71 ans, rue d'Havré, 3. — Vanderbeke Adrienne, 18 ans, rue du Beau-Laurier, 17. — D'huyvetter Virothée, 73 ans, rue de Lille, 121. — Masure Clara, 61 ans, rue d'Orléans, 7. — Lepers Emile, 3 jours, rue de la Croix-Blanche, 50. — Decraene Valérie, 15 ans, rue Nationale, 122.

WATTRELOS

WATTRELOS

LA DUCASSE DE SAINT-LIEVIN. — C'est dimanche prochain 7 juin, lundi 8 et mardi 9, qu'a lieu la ducasse de Saint-Liévin. Cette fête qui, de coutume, est très animée, promet d'être plus brillante encore cette année. Déjà de nombreux forains ont fait leur demande et d'autres encore ont promis leur concours. Les demandes seront reçues toute la semaine, s'adresser chez M. Emile Carrette, adjudicataire des droits de place.

LE SUCRE BÉGHIN
se reconnaît
à sa blancheur
à sa fonte régulière

LILLE

La musique adoucit les mœurs

Une bande de fêtards, accordéon en tête, se livre à des actes de vandalisme.

Aux sons rythmés d'un accordéon, jouant des airs entrainants et variés, une bande de 5 à 6 individus déambulaient dans la nuit de dimanche à lundi au faubourg d'Arras, éveillant les habitants par leurs cris et leurs chants.

On pouvait donc croire que ne voulant pas faire mentir l'axiome : « Que la musique adoucit les mœurs », la bande en fête aurait regagné bruyamment, il est vrai, mais tranquillement, ses pénates.

Il n'en fut rien et, obéissant on ne sait à quels mobiles, ils se livrèrent à des actes de vandalisme qui pourraient — si on venait à les découvrir — leur couter bien cher

Passant, en effet, à proximité de la gare de la porte d'Arras, ils s'amusèrent à briser les vitres de deux becs de gaz, qui n'en pouvaient mais !

De là, voulant jouer aux cambrioleurs, ils se rendirent, musique en tête, dans le chantier de M Carlier, entrepreneur de pavage, ou après avoir brisé le cadenas de la porte d'entrée, ils enlevèrent un piquet de bois

Arrivés rue d'Arras, ils placèrent la masse devant la boutique d'un débitant de tabac

De là, longeant la rue de Marquillies, ils éprouvèrent le besoin de se signaler par un acte imbécile, qui aurait pu avoir des suites regrettables, en causant des accidents.

Ils se sont, en effet, avisés d'enlever la plaque d'un aqueduc qu'ils firent disparaître dans l'égout.

Et ce fut gais, contents et triomphants que les noctambules, heureux de leurs méfaits, regagnèrent leur logis.

La police, avisée, les recherche activement.

La grève des maçons

UNE ARRESTATION

Un nouvel incident de grève s'est produit dans l'après-midi. Vers cinq heures, des grévistes stationnaient quai de Cherbourg lorsque vint à passer un charretier de la maison Masquillier, M. Jules Watteau.

Un cycliste se porta à la rencontre du charretier et lui porta plusieurs coups de poing.

Les gendarmes arrêtèrent peu après, sur les indications de Watteau, un sieur Callewart, que le charretier prétend être son agresseur.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Au Parquet

L'INCENDIE DE WAMBRECHIES

Dans la nuit de vendredi à mardi, un incendie détruisait la ferme de M. Vienne, située au hameau de la Vigne, à 4 kilomètres de Wambrechies.

Nous avons tout au long, dans le numéro de dimanche, relaté ce sinistre dû à la malveillance.

Un nommé Henri Dubois, 33 ans, journalier, avait travaillé chez M. Vienne jusqu'au 20 mai. Congédié à cette date, Dubois jura de se venger.

Dans la soirée de vendredi, après avoir été boire quelques chopes, il s'en vint à la ferme et avec des allumettes prises à l'estaminet, il mit le feu à la ferme.

Nous avons dit comment il voulut ensuite se constituer prisonnier : le garde-champêtre chez lequel il s'était présenté étant absent, l'incendiaire se retira.

Arrêté ensuite, Dubois fut mis à la disposition de M. Delalé, juge d'instruction.

Interrogé par le magistrat, l'incendiaire avoua son crime, disant que s'il avait agi ainsi, c'était pour se venger de M. Vienne qui l'avait congédié.

REGLEMENT DE COMPTES

M. Houeix, juge d'instruction, renvoie devant le tribunal correctionnel, audience du 13 juin, le nommé Jules Lallement, 18 ans, inculpé de vols d'outils et de volailles commis à Wavrin, dans le courant de novembre 1907 et janvier 1908.

— A la même audience, M. Houeix, renvoie également Maria Debaer Desmacker, 26 ans, servante qui le mois dernier déroba à son patron, M. Demester, fondeur, à Roubaix, deux bagues en or, une montre, des couverts de table et une somme de 20 fr.

— A l'audience du Tribunal correctionnel du 11 juin, M. Houeix, juge d'instruction, renvoie Adolphe Fine, et Henri Despreux, inculpés de vols de poules à Englos.

NOS CAMBRIOLEURS

Sans se soucier des recherches dont ils sont l'objet, les malandrins de la bande des « Imprenables » continuent avec une audace vraiment inouïe la série de leurs exploits.

C'est encore le quartier de Wazemmes qui a obtenu leur préférence.

RUE D'AUSTERLITZ

Profitant du repos hebdomadaire, le surveillant de filature, M. Gustave Souillart, quittait dimanche, en compagnie de sa femme, vers six heures et demie du soir, sa chambre située au numéro 10 de la rue d'Austerlitz. Les époux Souillart se rendirent dans un estaminet voisin où, en compagnie d'amis, ils firent des parties de piquet qui ne se terminèrent que vers onze heures et demie.

Ce fut donc hâtivement qu'ils regagnèrent leur logis, afin de prendre un repos réparateur.

En pénétrant chez lui, quelle ne fut la stupeur du ménage Souillard de constater que tous ses meubles avaient -Vlô-dVvé
tous ses meubles vidés de leur contenu, gisaient sur le plancher.

Tous les tiroirs avaient été consciencieusement fouillés, et le lit complètement retourné.

Dans l'armoire à glace, les malandrins avaient subtilisé une montre en argent, deux robes de satin, une reconnaissance du Mont-de-Piété, sans oublier les économies du surveillant s'élevant à 50 francs environ.

Avant de se retirer, les malfaiteurs, songeant peut-être à fonder une fanfare, ce qui serait peu banal, emportèrent un bugle et un trombone en cuivre.

Un détail intrigant : aucune trace d'effraction n'a été relevée sur la porte d'entrée, ni sur les meubles. Les voleurs se sont donc servis de fausses clefs et devaient épier le départ des époux Souillart, pour mener à bien leur expédition .

La police, avertie, a ouvert une enquête.

RUE D'ARCOLE

Au numéro 28 de cette rue, habitent les époux Hasbroucq, dont la femme, Jeanne Hubantz, travaille en qualité de bobineuse dans une usine du quartier.

Samedi matin, elle avait accroché, suivant son habitude, à un clou planté dans le mur, de sa chambre, sa montre et sa chaîne en argent estimées 58 francs..

Dimanche vers midi, lorsqu'elle voulut la prendre pour s'en parer, la pauvre femme s'aperçut, non sans émotion, que le bijou était disparu.

Mme Hasbroucq n'eut donc que la seule consolation d'aller conter sa mésaventure à M. Roussenac, qui a fait rechercher le mystérieux voleur.

RUE SOLFERINO

M. Lague, habitant 153, rue Nationale, ayant demeuré précédemment 142, rue Solférion, a constaté la disparition de trois obligations de la ville de Bruxelles 1905, série 75-240, nos 77, 78, 79.

Ces valeurs étaient placées dans une malle dont la serrure fut ouverte au moyen d'une fausse clef.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience de flagrants délits

Un audacieux bandit

Au cours d'une audience de flagrants délits particulièrement chargée, mais menée par M. le président Godart avec une rondeur que l'on voudrait bien voir généraliser, le Tribunal eut à connaître quelques affaires d'une certaine gravité.

Entr'autres, le véritable acte de banditisme reproché à Dheedens Adolphe, 39 ans, journalier, sujet belge, et peu recommandable, qui a subi en Belgique aux condamnations, autant en France, et que la justice de son pays réclame pour une tentative de viol.

Le 24 mai, à une heure et demie, M. Henri Doignies, domestique de M. Flinois, cultivateur à Phalempin, rentrant chez son patron après déjeuner, vit un individu, inconnu, traverser la cour.

Le quidam, vers qui il se dirigea, avait en main un réveil-matin et, à son approche, mit à la main un couteau qu'il portait tout ouvert dans sa poche, menaçant le domestique de l'éventrer, s'il ne lui cédait la place.

M. Doignies s'arma d'une fourche, mais craignit de s'en servir ; ce fut l'intrus qui lui donna la chasse, le couteau levé et menaçant.

M. Doignies appela son patron, M. Flinois, qui mangeait dans une maison voisine, en l'absence duquel ces faits se passaient, accourut et, avec son domestique, donna la chasse au bandit. La chasse dura pendant quatre kilomètres, après quoi, épuisé, il se laissa arrêter sans résistance.

De retour à la ferme Flinois, on s'aperçut que pour pénétrer dans l'immeuble, déserté des propriétaires, comme nous l'avons dit, Dheedens avait brisé un carreau. Puis, il s'était dirigé vers un coffre-fort qui résista à ses attaques, après quoi il fouilla tous les meubles, mettant à mal le contenu dont rien ne lui plut.

Du reste, Dheedens convient à l'audience que c'était à l'argent qu'il en voulait et qu'il aurait eu du plaisir à voler 100.000 francs s'il les avait trouvés.

Pas gourmand, le monsieur !

Comme il est, en outre, expulsé et en récidive de rupture de ban, le Tribunal n'exagère pas la sévérité en infligeant à ce bandit dangereux une peine de dix-huit mois d'emprisonnement.

LE VITRIOL A ROUBAIX

Petit drame de la jalousie féminine dont l'auteur paraît plutôt punissable du cabanon que de la prison.

En peignoir bleu, recouvert d'un tablier de soie noire, comme en portent dans certaines maisons des demoiselles qui jouent les « Claudines » plus vicieuses que l'original, les bras marqués de tatouages dans le goût de « A Charlot, amitiés », les cheveux courts tordus comme par une persistante furie, les gestes fous, moitié tragique, moitié grotesque, Bourika, 20 ans, rattacheuse, à Roubaix, vient répondre d'un acte odieux, lâche et ridicule.

Ainsi qu'il ressort de l'enquête et des réponses qu'elle fait parfois avec une colère ravivée, elle arrivait, le 30 mai, au cabaret tenu par Mme Decroly, rue des Longues-Haies, et pour se débarrasser de la débitante dont la présence la gênait, lui dit que quelqu'un l'appelait dehors.

Puis elle pénétrait dans la cuisine où Vanchorisse Adrienne, 19 ans, fileuse, faisait sa toilette, tordant son abondante chevelure devant la glace ; au moment où elle se baissait, Léa disait : « Tiens, Adrienne ! », et sans autre préambule, versait sur la figure et le cou de la demoiselle à sa toilette, le contenu d'un bol de vitriol.

Les motifs de cette vengeance : Adrienne avec qui Léa habitait, toutes deux formant une espèce de petit ménage, avait « dormi » avec un soldat : « J'aurais voulu aller avec lui, dit-elle, avec une belle impudeur au président qui la presse de questions.

Ce drame de jalousie spécial et un peu monstrueux, vaut à Léa deux mois d'emprisonnement et à Adrienne de légères très légères dégradations, dans une figure agréable.